

DÉPARTEMENT  
DE L'ESSONNE  
Arrondissement de  
Palaiseau  
Canton d'Arpajon

N°	2024	26	3
----	------	----	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EGLY**

<b>DATE DE CONVOCAZION</b> 6 juin 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le 13 juin à 20h00, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Edouard MATT, Maire.
<b>DATE D'AFFICHAGE</b> 6 juin 2024	<b>Étaient présents :</b> M. LEHMANN, MME DELAVOIX, M. BRÉHIER, M. FROGER et MME BESANÇON Maires adjoints,
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	M. DELAHAIE, M. MONROIG, M. SIPA, M. PICARD, MME MERTZ, MME NOËL, M. LAURENT, M. LANOË, MME BALRADJE, M. FRIMON-RICHARD et M. JACQUIN formant la majorité des membres en exercice.
EN EXERCICE : 24	<b>Absents représentés :</b> MME ROCH par M. MATT, MME MILLER par MME BESANÇON, M. LEDUC par M. LEHMANN et MME RAFOUJALT par MME DELAVOIX.
PRÉSENTS : 17	<b>Absent excusé :</b> M. GOUSSEFF
VOTANTS : 21	<b>Absents :</b> M. BETTI et MME TISSOT  M. DELAHAIE a été élu secrétaire de séance.

**CONSTRUCTION D'UN ESPACE DE RESTAURATION POUR LE GROUPE SCOLAIRE  
ALPHONSE DAUDET  
CONCOURS POUR LE CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE – PHASE OFFRE**

Monsieur MATT, Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération n°2024-008-4 du 7 mars 2024, elle s'est engagée dans une procédure de concours d'architecte pour la construction d'un espace de restauration pour le groupe scolaire Alphonse DAUDET.

Il ajoute que le projet porte sur la construction d'un bâtiment d'environ 600 m<sup>2</sup>, implanté face aux écoles maternelle et élémentaire Alphonse DAUDET. Le coût de l'opération est estimé à 3 500 000 € T.T.C.

Le Maire indique que lors de phase candidature, 43 équipes d'architectes ont répondu à l'appel à candidature publié le 24 février 2024. Le jury, constitué conformément à la délibération susmentionnée, s'est réuni le 4 avril 2024 et a admis à concourir et présenter des projets les trois équipes suivantes :

NOS Architecture – 142 rue d'Avron, 75020 PARIS  
Akla Architectes – 60 rue des Vignoles, 75020 PARIS  
Plages Arrières Architecte – 42 rue d'Avron, 75020 PARIS.

Les candidats non retenus ont été immédiatement informés.

Le Maire précise que les candidats retenus ont été invités à remettre leur offre (mission « Esquisse + ») pour le 27 avril 2024.

Il signale que le jury se réunira le 27 juin 2024 pour analyser les projets et désigner le lauréat du concours. Ensuite, une négociation portant sur la mise au point de l'esquisse, l'appréciation et l'évaluation du forfait de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, sera menée avant l'attribution du marché.

**Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire.**

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L 2125-1.2°, R. 2122-6, R2162-15 à R2162-26,

VU les avis favorables émis par la commission conjointe du développement urbain, économique et numérique, des travaux et de la voirie, de la transition énergétique et du développement durable, le 30 mai 2024, et par la commission des finances et des affaires administratives, le 5 juin 2024,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'organisation d'un concours pour désigner une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la construction du restaurant scolaire.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**RAPPELE** l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à hauteur de 3 500 000 € T.T.C.

**RAPPELE** le montant de la prime à 12 980,00 € HT pour chacun des trois candidats admis à déposer une offre,

**FIXE** l'indemnité forfaitaire des membres qualifiés du jury à 400 € HT.

**AUTORISE** le Maire à engager les négociations avec le lauréat.

**AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous les actes s'y référant.

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites au budget – exercice 2024 et suivants.

**Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits**

Certifié exécutoire compte  
tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : 17/06/24  
et de la publication le : 18/06/24  
Le Maire  
  
**Edouard MATT**

Pour extrait conforme,  
Le Maire d'EGLY  
  
**MATT Edouard**